



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu du CHSCT du 12/10/2020

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT (Directrice départementale)
M. JOUVE (Directeur départemental adjoint)

Mme ANGLADE (Assistante de Prévention)

M. THIEBAUT (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail)

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. BASTIEN (FO-DGFIP)

Mme BECKER (FO-DGFIP)

M. MOISSINAC (FO-DGFIP)

M. VEYLET (CGT Finances Publiques)

MR GALLOT (Solidaires Finances Publiques)

M. GRIFFAULT (Solidaires Finances Publiques)

M. FERREIRA (Solidaires Finances Publiques)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

Jamais depuis la mise en place de la DGFIP, les conditions de travail de nos collègues n'ont été aussi détériorées. Ainsi, à l'insuffisance des effectifs se sont greffés à la fois le projet NRP et la crise sanitaire.

A 2 mois et demi de la date présumée de la première échéance de votre NRP sur l'arrondissement de Mauriac, le flou, tant sur la date, sur l'organisation future des services que sur le devenir de chacun des agents concernés, est le maître mot d'une période que vivent forcément très mal nos collègues !

Les visites de la délégation du CHSCT effectuées au début de l'été ont été l'occasion pour les collègues de s'exprimer sur leur désarroi et leurs inquiétudes. Mais plus de 3 mois plus tard, rien n'a avancé, et la situation n'a jamais été aussi anxiogène pour eux. De plus, le virus circule désormais dans le département comme jamais, et ne contribue qu'à décupler cette angoisse. Les agents de la DDFiP ont le sentiment d'être abandonnés, et l'absence de médecin de prévention et d'assistante sociale dans le département depuis maintenant plus d'1 an est vécue dans ce contexte comme une provocation.

Aussi, nous revendiquons, l'arrêt de la mise en œuvre du Nouveau Réseau de Proximité et la mise en place de moyens conséquents pour assurer la protection maximale des personnels. »

Mme Goubert indique qu'elle a pris contact avec le Secrétariat Général du Ministère : tant pour le remplacement du médecin de prévention que pour celui de l'assistante sociale, il y a pénurie de candidature. dans le Département, sans réponse ni résultat à ce jour ; indiquant qu'aucune candidature n'avait été enregistrée sur ces 2 postes. Elle précise même que concernant l'assistante sociale, une action de promotion dans les écoles avait été effectuée mais restée sans effet à ce jour.

Elle rappelle que Mme MAURY, assistante sociale dans le Département de la Creuse, peut assurer des permanences sur demande. Par ailleurs, le soutien par les assistantes sociales des départements de la Corrèze, du Puy de Dôme et de l'Aveyron est envisagé.

Concernant le NRP : elle nous indique qu'elle n'a pas à ce jour le feu vert de la Direction Générale.

I – Approbation des PV des 30/04, 11/05 et 17/05/2020 :

Les PV sont approuvés.

II – Bilan des mesures sanitaires mises en œuvre localement :

L'Administration considère que globalement les mesures prises sont satisfaisantes.

Nous constatons que pour les agents en télétravail, le lien avec leur encadrement n'a été dans certains cas que partiellement maintenu.

Concernant le nettoyage et l'entretien des locaux, l'insatisfaction subsiste sur plusieurs sites dans le cadre du contrat avec le titulaire du marché ONET. Nous constatons que le nombre d'heures est souvent insuffisant pour la charge de travail à réaliser. A notre question sur l'utilisation de l'aspirateur par l'agent de nettoyage, M. Thiebaut précise que dans le cadre de la crise sanitaire, il n'y a aucune contre-indication à ce qu'il soit passé mais qu'il convient d'ouvrir les fenêtres et quitter la pièce pendant l'opération.

III – Présentation du nouveau calendrier du DUERP :

L'ensemble des agents seront associés à la mise en place du nouveau DUERP et des groupes de travail seront mis en place au cours du 1^{er} semestre 2021. En raison de la crise sanitaire, la campagne se clôturera le 15/11/2021.

Mr Thiebaut précise que 3 nouveaux risques relatifs à la crise sanitaire ont été ajoutés, et qu'à tout moment le DUERP peut être enrichi d'autres risques.

IV- Retour sur les visites de postes effectuées par la délégation du CHSCT:

Principales observations générales :

- Sur l'ensemble des sites visités : présence de gel hydroalcoolique, signalétique et sens de circulation cohérents
- Absence d'étiquetage des flacons dans plusieurs services
- Les préconisations en terme de nettoyage ne sont pas respectés sur plusieurs sites
- Télétravail pas toujours bien vécu en raison notamment de l'organisation du travail, de l'isolement et de l'ergonomie
- Distanciation entre collègues pas toujours aisée : contraintes mobilières, immobilières et d'organisation du travail

Principales observations particulières :

- Direction : photocopieur au 2ème étage mal positionné source de non respect des règles de distanciation – Problème solutionné par le déplacement du photocopieur dans un local dédié
- Trésorerie Aurillac Ville : Plan évacuation incendie pose problème : voir avis de l'ISST repris au point 5 de ce compte-rendu
- Trésorerie de St Martin Valmeroux : Utilisation par l'ensemble des agents du seul téléphone sans fil vecteur de propagation du virus – Problème solutionné par la fourniture d'un téléphone par agent
- Ensemble des structures de l'arrondissement de Mauriac : stress et inquiétudes sur l'avenir en raison du projet NRP

En complément des compte-rendus des visites effectuées le 26/06, 30/06 et 2/07, nous abordons 3 points marquants des visites de la délégation CHSCT effectuées en septembre et octobre même si leurs compte-rendus n'ont pas encore été effectués : nombre important de collègues travaillant dans un même bureau (Trésorerie de St Flour), sous-effectif rendant les conditions de travail déplorables (Trésorerie de Chaudes-Aigues) et nombre de boîtes de réception insuffisants (SIP Aurillac et PCU)

V- Retour de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, M. Thiébaud : visites et avis :

- Direction (visite du 17/04/2019) : Les points principaux évoqués par M. Thiébaud sont l'étanchéité de la toiture défectueuse entraînant des infiltrations au 4ème étage et ainsi une dégradation générale du bâtiment ; le problème de stockage de matériel ou produits dans des lieux inadaptés ; dossier technique amiante ; radon avec un seuil inférieur à la normale, évaluation à Mauriac et St Flour à prévoir.

- Avis sur la Trésorerie Aurillac Ville suite au constat effectué sur la problématique évacuation incendie lors de la visite de la délégation le 30/06 : M. Thiebaut constate les insuffisances en matière de prévention incendie et effectue des recommandations : évacuation par porte principale, signalétique à installer, coordination avec la Préfecture, demander l'avis de la Commission de sécurité

VI - Budget

Fiches de propositions validées :

- achat de 10 000 masques chirurgicaux (priorité aux personnes fragiles) : 2110 €
- achat de 50 paquets de lingettes désinfectantes pour 330,60 €
- formation habilitation électrique (recyclage) pour les agents de service: 1 458 €
- prévision d'achat d'un fauteuil ergonomique suite à avis du médecin de prévention

VII- Divers

Après avoir échangé sur le sujet avec l'ISST, rappel est fait que : outre les règles de distanciation, de lavage des mains et du port du masque, il est rappelé que l'on doit laisser les portes ouvertes (ou entre-ouvertes par discrétion et pour éviter le bruit), pour ne pas avoir à manipuler les poignées (on pousse alors la porte avec le pied), exceptées les portes contribuant au compartimentage incendie

De même, l'aération des bureaux doit se faire 3 fois par jour pendant 15 minutes.

(cf ULYSSE / COVID 19 / informations utiles / guide « je travaille au bureau »)

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



SECTION



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt